Les rapports d'activité et de développement durable
Modifié le 27/09/23
Chaque année, la Métropole publie son rapport d'activité et de développement durable (RADD), présenté au Conseil métropolitain et adressé à chaque commune membre.
Au sommaire de ce rapport : les faits marquants de l'année écoulée, les réalisations, services et grands projets de la Métropole, sa situation financière.
Vue embed à afficher
• _



Rapport d'activités et de développement durable 2023



Rapport d'activités et de développement durable 2022



Rapport d'activité et de développement durable 2021

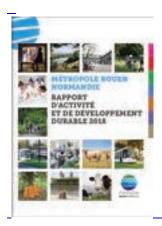


Rapport d'activités 2020



_

Rapport d'activités 2019



Rapport d'activités 2018



_

Rapport d'activités 2017



_

Rapport d'activités 2016





Rapport d'activités 2015



Rapport d'activités 2014

Table des matières